

Source : <https://www.sortirdunucleaire.org/Documents,3289>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Nos dossiers et analyses > Mars 2010 : Révélations d'une source interne à EDF : l'EPR risque l'accident nucléaire ! >

Documents

19 octobre 2010

Documents

Le Réseau "Sortir du nucléaire" révèle des documents confidentiels, divulgués par une source anonyme interne à EDF. Ces documents démontrent que la conception de l'EPR implique un sérieux risque d'accident majeur - risque pris en conscience par EDF pour des raisons de calcul économique. Potentiellement sujet à un emballement dont les conséquences seraient incontrôlables, l'EPR s'avère donc extrêmement dangereux.

[> Téléchargez les documents confidentiels en bas de cette page](#)

Le Réseau "Sortir du nucléaire" a constitué un groupe d'experts pour analyser de façon approfondie ces documents, qui nous ont été envoyés très récemment. Voici les premiers enseignements que l'on peut en tirer, ils sont de première importance.

Certains modes de pilotage du réacteur EPR peuvent provoquer l'explosion du réacteur à cause d'un accident d'éjection de grappes (qui permettent de modérer, d'étouffer la réaction nucléaire). Ces modes de pilotage sont essentiellement liés à un objectif de rentabilité économique, qui implique que la puissance du réacteur puisse être adaptée à la demande électrique. Ainsi, **dans le but de trouver une hypothétique justification économique à l'EPR, ses concepteurs ont fait le choix de prendre le risque très réel d'un accident nucléaire.** De plus, l'essentiel des arguments en faveur de l'EPR (puissance, rendement, diminution des déchets, sûreté accrue) s'avèrent faux.

EDF et Areva ont tenté de modifier le pilotage du réacteur : ces efforts n'ont pas abouti à des parades éliminant cette classe d'accidents. L'Autorité de Sûreté Nucléaire (ASN) a semble-t-il été tenue à l'écart de ces questions.

Il semble donc bien que la conception de l'EPR accroisse le risque d'un accident de type Tchernobyl, qui entraînerait la destruction de l'enceinte de confinement et la dispersion massive de radionucléides dans l'atmosphère.

Les 8 et 9 mars, Paris accueille une conférence internationale pour inviter 65 pays à se doter de la technologie nucléaire. Cette conférence sera ouverte par Nicolas Sarkozy et animée par le Directeur Général de l'AIEA. Il est scandaleux que la France continue ainsi à faire la promotion du nucléaire en général, et de l'EPR en particulier, alors même que la

dangérosité de ce réacteur est aujourd'hui démontrée. Il faut donc abandonner immédiatement la construction de l'EPR en Finlande, en France et en Chine, et annuler impérativement le projet prévu à Penly. Le meilleur moyen d'éviter l'accident nucléaire reste la sortie du nucléaire.

Le scénario accidentel en détail :

Selon les calculs d'EDF et d'Areva, le pilotage du réacteur en mode RIP (retour instantané en puissance) et la disposition des grappes de commande du réacteur peuvent provoquer un accident d'éjection des grappes de commande à faible puissance et entraîner la rupture de l'enveloppe du mécanisme de commande de la grappe [1]. Cette rupture provoquerait le passage du réfrigérant en-dehors de la cuve du réacteur nucléaire. La perte de réfrigérant (un type d'accident nucléaire très grave) entraînerait la rupture d'un nombre important de crayons par échauffement du combustible et des gaines [2] et donc le relâchement de vapeur extrêmement radioactive dans l'enceinte de confinement. Il y a alors un risque important d'excursion critique qui résulterait en une explosion [3], la puissance du réacteur EPR étant démultipliée de façon extrêmement brutale. Suite aux éjections des grappes de commande à faible puissance (EDG), le réacteur EPR pourrait ne pas se mettre en arrêt automatique cf. document n°2, note 9. Quelle que soit la configuration des grappes de commande, l'accident d'éjection de grappe de commande entraîne un taux important de rupture du combustible (NCE) et donc un risque élevé d'excursion critique [4].

Documents confidentiels à télécharger :

Notes

[1] cf. paragraphe 6.1.6 du document n°4

[2] cf. tableau 3, document n°4

[3] cf. document n°4, document n°5 partie 2, Rapport Préliminaire de Sûreté EPR 15.2.4.e

[4] cf. document n°2, note 8.2.1